

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juin 2023

Convocation du 02/06/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 13

L'An deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme BOUCHER Annick,
M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves,
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,
Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie,
M. CANONNE Julien représenté par Mme JAMET Amélie,

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2023-06-078 **Création d'un pumptrack - demande de subvention départementale dans le cadre des aides aux investissements des communes :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme départemental d'aides aux investissements des communes, le projet de création d'un pumptrack peut être éligible. Le montant estimatif H.T. du projet s'élève à 99 915,67€.

Le plan de financement de ce projet pourrait s'articuler de la façon suivante :

CHARGES / DEPENSES	HT €	PRODUITS / RECETTES	HT €	%
Réalisation d'un pumptrack de 180 ml par 2m	99 915.00	Agence Nationale du Sport (ANS)	44 962.00	45
		Département	19 983.00	20
		Commune	34 970.00	35
Coût total	99 915.00	Montant total	99 915.00	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

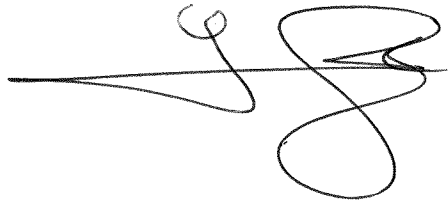
Emet un avis favorable pour la réalisation d'un pumptrack dans le stade PICARD dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine et Loire, dans le cadre du programme d'aides aux investissements des communes, une subvention d'un montant de 19 983,00€ correspondant au taux de 20%.

Statue sur le plan prévisionnel de financement précité.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

